

PÈLERINAGE À SAINTE-ANNE-D'AURAY - DIMANCHE 06 AVRIL 2025

NOM (en majuscule) Mme, Mr : _____ Prénom : _____

Adresse complète : _____

Date et lieu de naissance : _____

N° Tel domicile : _____ N° Portable _____

Adresse mail : _____

Nom de la personne à avertir en cas d'urgence : _____

Tel domicile : _____ N° Portable : _____

Les informations recueillies vous concernant sont destinées au service des pèlerinages. Elles sont nécessaires au traitement et à la gestion de votre inscription. Elles pourront éventuellement être utilisées par notre service pour communiquer sur de prochains pèlerinages. Vous disposez à tout moment d'un droit d'accès et de rectification, d'opposition et de suppression des données vous concernant (loi "informatique et libertés" du 06/01/78) – contacts ci-dessus. Vos données seront conservées pendant 10 ans. Si vous ne souhaitez pas recevoir d'informations, veuillez cocher la case ci-contre

REGLEMENT

Avec le transport en car : 35 € / adulte 20 € / enfant (sans le déjeuner)

Sans le transport en car : 15 € / adulte 5 € / enfant (sans le déjeuner)

Supplément déjeuner : 13 € / personne

Je règle par :

- chèque bancaire - à l'ordre de AD Service des Pèlerinages Le chèque sera encaissé à l'inscription
- carte bancaire - possibilité de paiement en ligne sur le site du Diocèse – cf. procédure ci-dessous
- espèces

INSCRIPTION

Démarche jubilaire avec cinq étapes (après-midi cf. programme) Oui Non

PROCEDURE DE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

- Aller sur le site du diocèse : <https://diocese-quimper.fr>
- Cliquer sur « FAIRE UN DON » en haut à droite de l'écran de la page d'accueil
- Cliquer sur « JE DONNE POUR UN PROJET »
- Dans la rubrique « MON DON » :
 - *noter le montant du pèlerinage (acompte ou solde)
 - *sélectionner « Je règle une inscription à un pèlerinage » dans le champ « A QUI DONNER ? »
- Dans la rubrique « MES COORDONNEES », remplir les champs obligatoires
- Dans l'encart « COMMENTAIRE » :
 - *préciser le pèlerinage et si le règlement correspond à un acompte ou un solde
- Poursuivre par le règlement en suivant les instructions données

Nos pèlerinages sont effectués selon les conditions générales de vente, décret N° 94-190 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi N° 92-645 du 13 juillet 1992, fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de pèlerinages. Ces conditions générales de vente sont à la disposition de notre clientèle sur simple demande. Mr Étienne CRUCHANT, directeur.

Je soussigné(e)certifie avoir pris connaissance du programme du pèlerinage (sous réserve de modifications), des conditions tarifaires et générales de participation jointes. Je vous confirme mon inscription et vous adresse le règlement dû pour ce pèlerinage.

Fait à _____ le _____
Signature précédée de la mention «Lu et approuvé»